

**FREQUENCES RECOMMANDEES DE SERVICE DES PLATS POUR LES REPAS DES ENFANTS DE PLUS DE 3 ANS, DES ADOLESCENTS,
DES ADULTES ET DES PERSONNES AGEES EN CAS DE PORTAGE A DOMICILE (1) (2) (3)**

FEUILLE DE CONTÔLE

Période du	au	(au moins 20 repas)	Entrée	Plat protidique	Garniture ou accompagnement	Produit laitier	Dessert	Fréquence recommandée
								4/20 maxi
								10/20 mini
								4/20 maxi
								2/20 maxi
								4/20 mini
								4/20 mini
								4/20 maxi
								10 sur 20
								10 sur 20
			(4)					8/20 mini
			(4)					4/20 mini
								6/20 mini
								3 /20 maxi
								4/20 maxi
								8/20 mini

(1) Ce tableau s'emploie pour le contrôle des fréquences de service des aliments en cas de menu unique, choix dirigé ou menu conseillé . Seules les cases non grisées sont pertinentes.

(2) Ces fréquences s'appliquent aux menus servis dans toutes les structures publiques de restauration (professionnelle, éducative, de soins, militaire, carcérale, etc.)

(3) Dans le cas d'un internat, analyser séparément les déjeuners et les diners

(4) Fromage servi en tant que tel, ou en entrée composée